

# Quand on ne cesse de nous dire qu'il n'y a rien à faire, on finit par avaler sa salive

Le monde étant devenu une vaste galerie marchande, il était difficile de penser que les Chambarans pussent passer entre les mailles du filet à provisions. Les lois du marché auront finalement imposé la raison d'être d'un nouveau *Center Parcs*, dans le bois des Avenières, à Roybon, avec ses bungalows, son équipement *aqualudique* sous cloche et ses loisirs préfabriqués. On nous annonce toujours les bienfaits des projets proposés. Leurs laudateurs s'abstiennent de nous dire de quoi nous priveront-ils. Ici, il s'agit de 150 ha, et vraisemblablement davantage, qui seront retirés de la libre circulation des promeneurs, des cueilleurs, et des sylvains. La pratique de la chasse y sera naturellement interdite. Probablement d'autres conséquences sont à craindre ; les inconvénients ne sont pas toujours faciles à qualifier et à quantifier *a priori*. En revanche il est indéniable que la vie et les paysages que nous connaissons aujourd'hui, ne seront plus. Les résultats du tourisme de masse sur le littoral méditerranéen, ou encore dans nos montagnes, témoignent de la désastreuse évolution à laquelle nous pouvons nous attendre.

Le 15 décembre 2007, nous apprenions par la presse locale<sup>1</sup> que la société *Pierre et Vacances* avait choisi la commune de Roybon pour construire un nouveau *Center Parcs*. Gérard Brémond, président de *Pierre et Vacances* confirma l'intention du groupe de bâtir ce cinquième complexe en France. Gérard Brémond est considéré comme un pionnier dans le domaine de la réalisation de stations de ski. Il est le premier à avoir développé le principe de la station sans voitures, en 1967 à Avoriaz. Un écologiste avant l'heure, penseront certains. Il est celui qui a développé, dans les années 1980, le concept de « nouvelle propriété » : son groupe fait construire des résidences touristiques qu'il revend ensuite à des particuliers qui bénéficieront de quelques avantages fiscaux. Le nouveau propriétaire loue ensuite son bien au groupe *Pierre et Vacances* qui est chargé de trouver les locataires. Le groupe *Pierre et Vacances* fut introduit en Bourse en 1999 ; son chiffre d'affaire annuel étant de plus de 1,5 milliard d'euros, en 2007. En 2005, le groupe *Pierre et Vacances* rédigea avec la fondation mondiale de protection de la nature WWF, une charte environnementale. Toute la presse adule ce personnage qui, parti de presque rien, se retrouve en Europe, à la tête d'un empire dans le domaine de l'immobilier et du tourisme blanc et vert, *respectueux de l'environnement*. Il est un symbole de la réussite écolo-libérale.

Sur le terrain, Avoriaz n'enchante vraiment pas tout le monde. Cette station se trouve à 1800 m d'altitude sur le territoire de la commune de Morzine en Haute-Savoie. Elle est effectivement interdite aux voitures ; on s'y déplace à pied ou en traîneau à cheval. Située au centre du *domaine des portes du soleil* qui compte 14 stations, elle permet aujourd'hui de skier sur un domaine de 650 km de pistes. Chacun pourra imaginer ce que cela signifie : les routes conséquentes et leurs bouchons, les immenses parkings aux abords de la station qui permettent d'accueillir 2500 véhicules, la multitude de remontées mécaniques dont la dizaine de télésièges débrayables débitant 3000 skieurs chacun par heure vers le haut des pistes ; mais aussi le remodelage, le dynamitage, les terrassements et le bétonnage de la montagne qu'impose chaque projet d'extension. Une véritable horreur qui s'est développée à l'ensemble du massif alpin ! On a ainsi offert la montagne aux investisseurs et aux touristes. Les premiers s'enrichissent tandis que les seconds s'adaptent en masse aux modes et consomment selon les saisons. La forêt avait échappé à cette frénésie. Gérard Brémond l'a désormais fait entrer dans la cour des grands.

« La Drôme et l'Isère étaient en compétition pour accueillir l'équipement » pouvait-on lire dans *Le Dauphiné libéré* du 15 décembre 2007. L'enjeu est en effet de taille : « [...], les équipements de loisirs – centre aqualudique, restaurants, commerces, activités sportives... – occuperont la surface de 30 000 m<sup>2</sup>. L'ensemble sera entouré d'aménagements paysagers et [de] 1000 maisons. » Mille maisons !

Les quelque quatre mille sept cents personnes<sup>2</sup> présentes continuellement sur le site ne manqueront certainement pas de poser des problèmes dans ce village qui ne compte guère plus de mille quatre cents

---

<sup>1</sup> *Le Dauphiné Libéré* du 15 décembre 2007. Selon le communiqué de presse du 17 décembre 2007, du Conseil général de l'Isère : « *Pierre et Vacances* envisage de consacrer l'année 2008 aux procédures administratives, de débiter les travaux fin 2009 et d'ouvrir le parc au printemps 2012. ». Nous apprenions donc, à la mi-décembre, les intentions de nos décideurs. Mais ceux qui connaissaient le bois des Avenières avaient pu remarquer les mois précédents (septembre, octobre et novembre 2007), l'abattage de nombreux arbres formant une allée de plusieurs centaines de mètres à l'intérieur même du domaine envisagé. Aujourd'hui cette allée est devenue carrossable... Monsieur Marcel Bachasson, maire de Roybon, se serait-il joué de *la transparence* et des procédures officielles ?

<sup>2</sup> Selon les estimations des professionnels et en reprenant leur jargon, les 1000 bungalows représentent 5000 lits qui, selon le taux de remplissage annoncé, permettront d'accueillir en moyenne par semaine 4000 touristes. 700 salariés seront présents sur le site pour les recevoir.

âmes aujourd'hui. Pourtant, selon les élus, ce projet serait de l'eau bénite : « Si le projet voit le jour, cela profitera à l'ensemble des territoires des Chambarans, du Sud Grésivaudan et de la Bièvre, notamment en terme d'emplois »<sup>3</sup> s'enthousiasme André Vallini, président du Conseil général de l'Isère. Marcel Bachasson, maire de Roybon et conseiller général, s'enflamme aussi : « Avec la présence de près de 4000 vacanciers par semaine, cette implantation va également générer un volume d'achats de près de 12 millions d'euros par an et forcément engendrer de nombreuses retombées pour l'économie locale. On ne pouvait rêver mieux »<sup>4</sup>. Un dossier réalisé en 2002 par les services du Conseil général du Territoire de Belfort, pour un projet de *Center Parcs* dans ce département<sup>5</sup>, avançait des propos beaucoup moins exaltants : « Il est manifeste que la concentration dans quelques régions de la majeure partie de l'activité touristique a contribué à transformer totalement celles-ci, qui certes en vivent, mais ont vu en contrepartie disparaître une partie de leurs caractéristiques propres. »<sup>6</sup>

Dans ce dossier qui concernait la construction d'un *Center Parcs* bien plus petit que celui qui est en projet pour Roybon, on s'inquiétait de certaines conséquences :

« La question de l'eau, pour un équipement de type *Center Parcs* est bien évidemment fondamentale. Au-delà de la consommation journalière d'une population d'environ 3000 personnes, soit une petite ville, et de 500 employés, l'ensemble des loisirs aquatiques, en particulier ceux localisés sous la bulle tropicale, en dépit des efforts de recyclage, nécessite des apports journaliers importants. »

« On estime, sur la base des constats effectués sur les sites existants, qu'un site *Center Parcs* représente une consommation quotidienne de l'ordre de 650 m<sup>3</sup> d'eau. »

Chacun pourra apprécier et méditer en se souvenant peut-être de la campagne de sensibilisation *Je sauve une goutte*, organisée il y a une quinzaine d'années par le Conseil général de l'Isère.

Les services du Conseil général du Territoire de Belfort qui craignaient un impact notable sur la circulation du gros gibier, et sur les lieux de repos des oiseaux migrateurs, ajoutaient dans ce même dossier : « la présence en permanence sur le site d'environ 3500 personnes ne peut pas ne pas avoir un impact fort ; de fait chacun des sites évolue d'un statut purement forestier à une forêt de type périurbain »<sup>7</sup>.

La question de la circulation et du stationnement engendrée par un *Center Parcs* est aussi une question préoccupante pour les habitants des communes riveraines, comme pour ceux qui appréciaient cette forêt à l'écart des routes à circulation. Dans les Chambarans, il s'agirait d'un trafic de l'ordre de deux mille véhicules qui se croiseraient lors des *rotations*, sans compter les véhicules des salariés. Les petites routes de campagne existantes seraient élargies ou encore aménagées en routes à circulation ; des ronds-points apparaîtraient aux intersections. Des parkings seraient construits, non seulement à l'entrée de *Center Parcs*, mais aussi ailleurs. Ces nouvelles infrastructures routières, mais aussi l'assainissement et le traitement des ordures du site, comparables à ceux d'une ville de près de cinq mille habitants, seraient pris en charge soit par le Conseil général, soit par la communauté de communes, c'est-à-dire qu'ils seraient payés par le contribuable. Il semblerait que cela déplaie. Mais seraient-ils seulement à la charge de Gérard Brémont ou du touriste qu'ils ne seraient pas plus enviables.

Nous ne pouvons pas accepter moralement de travailler à n'importe quel prix, contre notre conscience<sup>8</sup>. Les élus, à l'esprit comptable et intéressé, chantent les louanges du nombre d'emplois créés, du volume d'achats et de toutes les taxes qui seraient engendrés par un *Center Parcs* à Roybon. Selon les *panégyristes* de l'argent et du travail à la *Shadok*, la destruction des Chambarans, les nuisances à supporter et la soumission des riverains à de nouvelles conditions de vie ne devraient pas peser sur la balance des décisions.

Les mécontents finiront-ils par accepter l'idée qu'il ne s'agit là que d'un problème comptable et qu'il leur faudra, malgré tout, avaler leur colère et vendre leur âme au démon ?

Henri Mora, le 27 octobre 2008

<sup>3</sup> *Le Dauphiné Libéré* du 15 décembre 2007

<sup>4</sup> *Isère Magazine*, février 2008

<sup>5</sup> Ce projet a depuis été abandonné.

<sup>6</sup> *Consultation de la population du 15 décembre 2002 - Implantation de Center Parcs*. Ce dossier n'est plus consultable sur Internet. Je le tiens à votre disposition.

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> Les riverains ne peuvent pas, non plus, accepter moralement de vendre les terrains utiles à ce projet, s'ils ont conscience de ce qui adviendrait.